

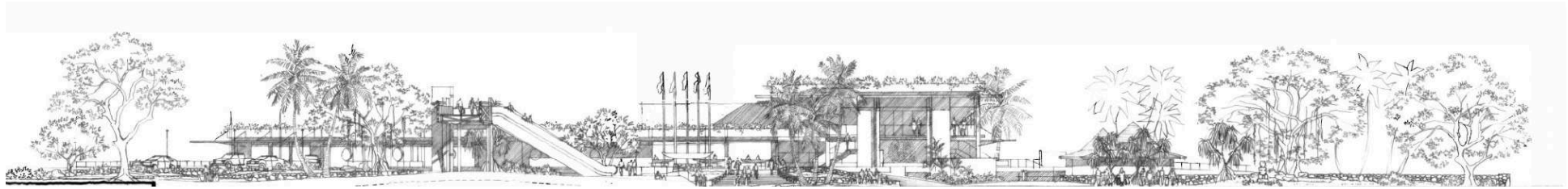


Pose de la 1^{ère} pierre
***Terminal de Croisière Internationale
de Papeete***



Dossier de presse

Jeudi 24 mars 2022



Le futur terminal de croisière international est un projet phare, qui illustre la volonté commune du Pays et du Port autonome d'inscrire le tourisme de croisière au cœur d'une stratégie de développement locale et régionale.



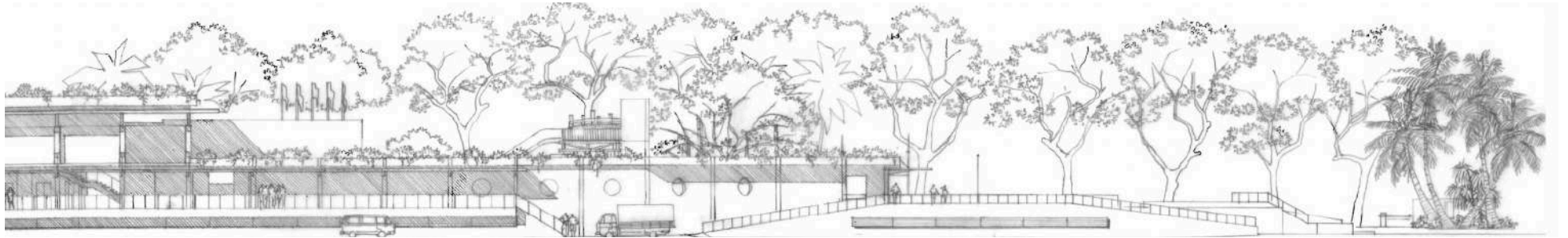
Située au cœur de Papeete, cette infrastructure est le fruit de réflexions initiées fin 2018, au travers d'un comité de pilotage, composé des principaux acteurs du marché de la croisière (privés ou publics), de la commune de Papeete et du Port autonome. Il s'inscrit dans la continuité des aménagements du front de mer, tels que la place Tu-Marama, la promenade du front de mer de Papeete, celle de Motu Uta, ainsi que le futur aménagement de la place Vaiete.

Avec une superficie de plus de 2700 m² et doté d'une toiture terrasse végétalisable, le futur terminal de croisière international est dimensionné pour traiter les navires en « tête de ligne », d'un flux de 1400 à 2400 passagers, avec l'ajout de structures mobiles. Il permettra d'assurer l'accueil, l'enregistrement des croisiéristes et la bagagerie, mais aussi d'améliorer la sécurité et le confort des croisiéristes, afin de garantir le respect des contraintes imposées par le code international pour la sûreté des navires (ISPS).

Un espace de 300m² sera consacré à l'artisanat local et 500 m² seront dédiés à une galerie d'art permettant d'exposer des pièces illustrant l'histoire maritime polynésienne. Il sera également doté d'un parking souterrain d'une capacité de 205 places.

Conceptualisée sur un principe bioclimatique, cette structure offrira un confort thermique et une ventilation naturelle. L'ensemble des matériaux retenus est adapté aux conditions climatiques et à l'air marin. De même, la facilité d'entretien et d'utilisation des équipements techniques, la mise en place d'espaces verts aériens et la récupération des eaux de pluies, complètent cette architecture durable et





respectueuse de l'environnement. Cette démarche s'applique également durant la phase de réalisation des travaux. En effet, le groupement d'entreprises sélectionnées pour la réalisation de ce projet, s'engage à fournir un schéma d'organisation et de gestion des déchets ainsi qu'un plan de respect de l'environnement. Chaque prestataire intervenant sur le chantier devra, à ce titre, désigner un référent environnement.



La réalisation de ce projet a été confiée au groupement Boyer / Tropical architecture / Luseo Pacific / Polynésie Ingénierie / Cegelec, sous la forme d'un marché de conception-réalisation, pour un montant de 1.750 milliards xpf comprenant, les bâtiments, le parking sous-terrain et l'aménagement paysager.

Enfin, ce terminal de croisière sera complété par une grande passerelle piétonne qui surplombera le boulevard Pomare. Cette nouvelle liaison contribuera au renforcement du lien entre le terminal et le centre-ville de Papeete. Surtout, elle permettra aux touristes et au public, y compris aux personnes à mobilité réduite, de traverser cette voie à grande circulation, en toute sécurité.

L'enjeu est fondamental, puisqu'il s'agit de maintenir la Polynésie dans la catégorie hyper concurrentielle des « destinations de choix » des navires de croisières.

Ainsi, ce terminal international de croisière marquera le pas vers une meilleure structuration et gestion de la montée en puissance des capacités opérationnelles et réceptives, mais surtout l'impulsion d'une véritable volonté pour positionner la Polynésie en tant que tête de ligne régionale, se démarquant des destinations concurrentes.

